

— N° 26. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 30 AOUT 1870.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1871.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1870 s'élèvent à la somme de fr.	13,445,800 21
Les crédits proposés pour 1871 montent à	13,504,588 05
Le Budget de 1871 présente donc une différence en plus de	<u>58,787 84</u>

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

L'expérience des dernières années a permis de réduire de 2000 francs la somme allouée pour les frais relatifs au comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

L'allocation pour premier terme des pensions civiles à accorder éventuellement par le Département de l'Intérieur en 1871 est augmentée de 6,000 francs, afin de mettre l'administration en mesure de satisfaire aux prescriptions de l'article 80 du règlement général sur la comptabilité de l'État, portant que les ordonnances à créer pour la liquidation des premiers termes de pension doivent comprendre tout le trimestre ou le prorata des mois, selon la date de l'entrée en jouissance de la pension.

Le tableau des fonctionnaires et employés pensionnés depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1869, forme l'annexe ci-après n° 1.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Une réduction de 1500 francs a été faite sur ce chapitre.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Une somme de 2,000 francs, votée à titre de charge extraordinaire au Budget de 1870, pour le matériel de l'administration provinciale du Brabant, disparaît du Budget pour 1871.

Une somme de fr. 1,035 55 c^s figure dans la colonne des charges extraor-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dinaires pour la province de Limbourg; elle est destinée à rembourser au sieur Auguste Theunis la part qui lui est due du prix d'achat de deux maisons incorporées dans l'hôtel du Gouvernement provincial, et à payer les intérêts de cette part qui seront dus au 2 juin 1871.

CHAPITRE V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

Le Gouvernement propose de faire passer de la 3^{me} à la 2^{me} classe les commissaires d'arrondissement de Charleroi, Turnhout et Verviers.

L'arrondissement de Charleroi renferme une population qui n'est pas moins de 225,000 habitants : il est inutile d'insister sur l'importance industrielle qu'il présente.

Si l'arrondissement de Turnhout ne possède que 106,000 habitants, il convient de remarquer que son étendue territoriale est de près de 136,000 hectares, et les mesures qui se rapportent aux défrichements de la Campine accroissent notablement les travaux administratifs.

Quant à celui de Verviers, il y a lieu de tenir compte, à la fois, d'une part, de son industrie et de sa population qui est de 138,000 habitants, d'autre part, de sa superficie territoriale qui embrasse 130,000 hectares.

La modification proposée entraîne les augmentations suivantes de dépenses :

1° Pour traitement des commissaires d'arrondissement.	fr.	1,950	»
2° Pour frais de bureau		450	»
3° Pour traitement des employés des commissariats.		3,600	»
	fr.	<u>6,000</u>	»

CHAPITRE VI.

MILICE.

Pas de changement.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE.

Les dépenses du chapitre VII ne pourront être définitivement fixées que lorsque la Législature aura voté le projet de loi sur la garde civique qui sera incessamment soumis à ses délibérations.

Déjà un arrêté royal a rétabli l'inspection générale de la garde civique en attachant à ces fonctions une indemnité de 10,000 francs.

Le crédit est augmenté provisoirement d'une somme de 13,115 francs.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

Pas de changement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE IX.****DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.**

Il résulte de la situation des dernières années que le crédit peut être réduit à 13,000 francs.

CHAPITRE X.**LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.**

Pas de changement.

CHAPITRE XI.**AGRICULTURE.**

Trois changements ont été introduits dans ce chapitre :

Le premier a pour objet d'opérer une réduction de 3,670 francs sur le crédit du personnel du service des défrichements en Campine.

Le second, d'opérer une réduction de 2,410 francs sur les traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État.

Le troisième est relatif au Jardin botanique : en attendant l'organisation définitive qu'il conviendra de donner au Jardin botanique, pour le rendre digne de sa destination scientifique, conformément au vote de la Législature, le Gouvernement se borne aujourd'hui à élever de moitié l'ancien crédit affecté à titre de subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles.

CHAPITRE XII.**VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.**

Pas de modification.

CHAPITRE XIII.**INDUSTRIE.**

Une réduction de 8,800 francs a pu être apportée à l'ensemble des dépenses prévues par ce chapitre.

Elle porte : 1° sur les frais de publication du recueil des brevets (2,000 fr.); 2° sur le traitement du personnel du Musée de l'Industrie (6,350 francs) et le matériel du même établissement (450 francs).

CHAPITRE XIV.**POIDS ET MESURES.**

Pas de changement.

CHAPITRE XV.**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

Ce chapitre est augmenté d'une somme de 9,000 francs inscrite à la colonne des charges extraordinaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle se compose : 1° d'une somme de 2,000 francs destinée à faire face aux besoins matériels les plus indispensables du cours de zoologie et de ceux d'anatomie comparée à l'Université de Liège ;

2° D'une somme de 7,000 francs pour frais de rédaction du septième rapport triennal sur l'enseignement supérieur.

CHAPITRE XVI.**ENSEIGNEMENT MOYEN.**

L'article du personnel de l'inspection des établissements d'instruction moyenne est augmenté de 500 francs, à l'effet de porter, en 1871, le traitement d'un inspecteur de l'enseignement moyen au taux *maximum*, auquel il aura droit.

L'allocation relative aux indemnités des professeurs de l'enseignement moyen, qui sont sans emploi, est diminuée de 800 francs, par suite du décès d'un des professeurs dont il s'agit.

CHAPITRE XVII.**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.**

L'article relatif aux suppléments de traitement reçoit une augmentation de 1,000 francs, afin d'assurer l'exécution de l'arrêté royal du 5 mai 1869, qui augmente, après un certain nombre d'années de services, les traitements des inspecteurs provinciaux.

Des considérations analogues, basées sur l'arrêté royal du 28 décembre 1869, justifient l'augmentation proposée :

1° Comme supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils (5,700 francs).

2° Comme indemnité casuelle aux mêmes fonctionnaires du chef de conférences ; concours, etc. (11,800 francs.)

Une augmentation de 7,000 francs est demandée pour subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs. Les motifs de cette augmentation sont exposés ci-après, Annexe n° 2.

CHAPITRE XVIII.**LETTRES ET SCIENCES.**

Une augmentation de 5,000 francs est demandée pour les prix quinquennaux, parce qu'en 1871 il y aura double concours, l'un pour l'histoire nationale et l'autre pour les sciences morales et politiques.

Une allocation de 20,000 francs paraît suffisante pour les encouragements à donner à l'art dramatique ; le crédit relatif à cet objet est, en conséquence, réduit de 5,000 francs.

L'annexe n° 3 indique les considérations qui justifient l'augmentation du crédit en faveur de la commission d'histoire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une augmentation de 3,000 francs a pour objet d'améliorer la position du personnel de la Bibliothèque royale.

L'allocation du personnel du Musée d'histoire naturelle est augmentée de 3,200 francs pour rétribuer un nouveau surveillant, indispensable pour la conservation des collections, ainsi qu'un dessinateur qui sera adjoint au Musée, et pour accroître, dans des proportions très-modestes, la rémunération de deux aides-préparateurs, dont le traitement n'est pas en rapport avec le travail qui leur est imposé.

Une augmentation de crédit de 20,000 francs est portée aux charges extraordinaires. Elle a pour objet de combler les lacunes des collections et de compléter le mobilier destiné à en assurer la conservation. Depuis 1845, date de l'acquisition du Musée par l'État, l'allocation a toujours été insuffisante, et il est impossible de mettre cette institution au niveau des besoins de la science, si l'on ne s'impose pas, pendant quelques années, un sacrifice extraordinaire, dont la première part est portée au Budget de 1871.

Une augmentation de 2,200 francs est proposée dans le but de faciliter l'acquisition de documents, etc., concernant l'histoire nationale; cette augmentation est largement compensée par une réduction opérée sur le chiffre du crédit destiné à faciliter le recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

On propose d'augmenter le crédit alloué pour les académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers, d'une somme de 25,000 francs. L'enquête dont l'enseignement des arts du dessin a été l'objet, à propos de l'exposition des écoles et du congrès des professeurs, a démontré de la manière la plus évidente que ces établissements sont dans la pénurie la plus fâcheuse, tant sous le rapport du personnel que sous le rapport du matériel. Il est impossible que le Gouvernement parvienne à décider les communes à s'imposer de nouveaux sacrifices pour améliorer ces importantes institutions, si, de son côté, il se refuse à leur venir en aide : c'est pour leur prêter un concours plus efficace que l'augmentation de 25,000 francs est demandée.

La somme allouée pour les monuments à élever aux hommes illustres, ainsi que pour les médailles à consacrer aux événements mémorables, est réduite de 10,000 francs; l'allocation de 50,000 francs est portée toute entière à la colonne des charges ordinaires. Une réduction de 600 francs a pu être opérée sur le crédit destiné aux jetons de présence des membres de la Commission des monuments.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

C'est à la fin de l'année courante qu'expire la troisième période quinquennale du concours institué par arrêté royal du 25 octobre 1859, en faveur des auteurs de publications relatives aux sciences médicales; il y a donc lieu

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de porter au Budget de 1871 la somme de 5,000 francs, formant le montant du prix qui fait l'objet du concours dont il s'agit.

Le crédit relatif à l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes est diminué de 7,000 francs.

CHAPITRE XXI.

EAUX DE SPA.

Pas de changement.

CHAPITRE XXII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

Une réduction de 11,932 francs a pu être apportée au crédit des traitements temporaires de disponibilité.

CHAPITRE XXIII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Sans changement.

**TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés**

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTÉS POUR L'EXERCICE 1870.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	574,444	4,000	578,444
II.	Pensions et secours.	49,000	"	49,000
III.	Statistique générale	19,000	"	19,000
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	1,106,300	2,050 71	1,108,350 71
V.	— — — dans les arrondissements.	358,000	"	358,000
VI.	Milice	70,000	"	70,000
VII.	Garde civique.	25,405	"	25,405
VIII.	Fêtes nationales	104,000	"	104,000
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires	20,000	"	20,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	"	222,000	222,000
XI.	Agriculture	850,000	65,540	915,540
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique	1,165,550	"	1,165,550
XIII.	Industrie	322,850	"	322,850
XIV.	Poids et mesures.	74,800	"	74,800
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,102,820	"	1,102,820
XVI.	— — — — — moyen.	1,265,206	16,092	1,281,298
XVII.	— — — — — primaire	4,704,637	15,170	4,719,807
XVIII.	Lettres et sciences	399,690	67,500	467,190
XIX.	Beaux-arts	817,573 50	58,000	875,573 50
XX.	Service de santé.	137,340	"	137,340
XXI.	Eaux de Spa	7,000	"	7,000
XXII.	Traitements de disponibilité.	"	35,932	35,932
XXIII.	Dépenses imprévues	5,900	"	5,900
	TOTAUX. fr.	12,959,515 50	486,284 71	13,445,800 21

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1870,
au Budget de 1871.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1871.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1871 :					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
			En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
572,444	4,000	576,444	"	2,000	"	"	"	2,000
55,000	"	55,000	6,000	"	"	"	6,000	"
17,500	"	17,500	"	1,500	"	"	"	1,500
1,106,500	1,055 55	1,107,555 55	"	"	984 84	2,000	"	1,015 16
564,000	"	564,000	6,000	"	"	"	6,000	"
70,000	"	70,000	"	"	"	"	"	"
38,520	"	38,520	15,115	"	"	"	15,115	"
104,000	"	104,000	"	"	"	"	"	"
15,000	"	15,000	"	5,000	"	"	"	5,000
"	222,000	222,000	"	"	"	"	"	"
842,000	59,460	901,460	12,000	"	"	6,080	5,920	"
1,165,550	"	1,165,550	"	"	"	"	"	"
514,050	"	514,050	"	8,800	"	"	"	8,800
74,800	"	74,800	"	"	"	"	"	"
1,102,820	9,000	1,111,820	"	"	9,000	"	9,000	"
1,265,706	5,292	1,270,998	500	"	"	10,800	"	10,300
4,730,137	5,170	4,735,307	25,500	"	"	10,000	15,500	"
414,090	84,500	498,590	14,400	"	17,000	"	31,400	"
861,975 50	28,000	889,975 50	44,400	"	"	50,000	14,400	"
150,540	5,000	155,540	"	7,000	5,000	"	"	2,000
7,000	"	7,000	"	"	"	"	"	"
"	24,000	24,000	"	"	"	11,932	"	11,932
5,900	"	5,900	"	"	"	"	"	"
15,057, '30 50	447,457 55	15,504,588 05	121,915	24,300	51,984 84	70,812	101,335	42,547 16
AUGMENTATION. fr.							58,787 84	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1871, à la somme de *treize millions cinq cent quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit francs cinq centimes* (fr. 13,504,588 05 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 10 août 1870.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

KERVYN DE LETTENHOVE.

Le Ministre des Finances,

VICTOR JACOBS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'adminis- tration générale	298,684	"	
<i>Matériel.</i>				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	48,460	4,000	576,444
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,300	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000	"	55,000
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . .	27,000	"	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000	"	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	7,500	"	17,500
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000	"	
A REPORTER. . . . fr.		444,944	4,000	448,944

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	444,944 »	4,000 »	448,944 •
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	•	
11	Traitement des employés et gens de service	58,500 »	•	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	
	Province de Brabant.			
15	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	•	
14	Traitement des employés et gens de service	73,500 »	•	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	•	
17	Traitement des employés et gens de service	64,000 »	•	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	•	
20	Traitement des employés et gens de service	74,800 »	•	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	•	
23	Traitement des employés et gens de service	73,500 »	•	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	1,107,335 85
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	•	
26	Traitement des employés et gens de service	66,000 »	•	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	•	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	•	
29	Traitement des employés et gens de service	48,000 »	•	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	1,035 85	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	•	
32	Traitement des employés et gens de service	48,000 »	•	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	•	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	•	
35	Traitement des employés et gens de service	54,000 »	•	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	•	
	A REPORTER. fr.	1,551,244 •	5,035 85	1,556,279 85

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,551,244 °	5,035 55	1,556,279 55
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	192,800 °	°	564,000 °
38	Émoluments pour frais de bureau	144,700 °	°	
39	Frais de route et de tournées	26,000 °	°	
40	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 15 et 45 de la loi du 5 mai 1869	500 °	°	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
41	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice — Vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.	67,900 °	°	70,000 °
42	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 °	°	
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
45	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique	20,000 °	°	58,520 °
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc.	15,000 °	°	
45	Personnel du magasin central	5,520 °	°	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
46	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 °	°	104,000 °
47	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes. — Personnel du tir et dépenses diverses.	64,000 °	°	
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 °	°	15,000 °
	A REPORTER. . . . fr.	2,142,764 °	5,035 55	2,147,799 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,142,764 »	5,055 55	2,147,799 55
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pension de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.	»	200,000 »	222,000 »
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 55 et 54.)	240,000 »	»	
52	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses.	60,000 »	»	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques.	85,000 »	»	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	140,700 »	»	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	70,500 »	»	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	»	901,460
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,000 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	69,000 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	69,800 »	»	
61	Jardin Botanique: frais du personnel, du matériel et de culture; réparation et entretien des bâtiments	56,000 »	»	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État. . .	»	12,460 »	
	A REPORTER. fr.	2,984,764 »	286,495 55	3,271,259 55

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,084,764 °	286,495 55	2,371,259 55
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALLE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	1,165,550 °	°	1,165,550 °
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	12,500 °	°	
65	Enseignement professionnel : Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	253,300 °	°	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . .	16,450 °	°	314,050 °
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	16,500 °	°	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	3,000 °	°	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	14,500 °	°	
70	Matériel et frais divers	16,000 °	°	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	53,800 °	°	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 °	°	74,800 °
73	Matériel.	3,000 °	°	
	A REPORTER. fr.	4,539,164 °	286,495 55	4,825,659 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,559,164 •	286,495 55	4,825,659 55
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur	4,000 •	•	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat.	746,610 •	•	
76	Bourses. — Matériel des universités.	145,210 •	2,000 •	
77	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'en- seignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le di- plôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le di- plôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commer- ciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys, et matériel.	185,000 •	•	1,111,820 •
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'im- pression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 •	•	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet ensei- gnement.	12,000 •	•	
79 ^{bis}	Frais de rédaction du 7 ^{me} rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 59 du titre I ^{er} de la loi du 15 juillet 1844, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat)	•	7,000 •	
	CHAPITRE XVI. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 •	•	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	21,000 •	•	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établisse- ments d'instruction moyenne	9,000 •	•	
85	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	86,928 •	•	
84	Crédit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850, crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865.	480,278 •	•	1,370,908 •
85	Crédit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865.	413,500 •	•	
86	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 •	•	
87	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruc- tion moyenne	190,000 •	•	
88	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 •	•	
89	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	•	5,392 •	
90	Traitements de disponibilité	12,000 •	•	
91	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	6,907,690 •	300,787 55	7,208,477 55

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,907,690 "	500,787 55	7,208,477 55
CHAPITRE XVII.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
93	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	59,200 "	"	
94	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	19,000 "	"	
95	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 "	"	
96	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	114,000 "	"	
97	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État	"	5,170 "	
98	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	45,000 "	"	
99	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant entre autres pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes; frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses . . .	4,438,957 "	"	4,735,507 "
	A REPORTER. . . . fr.	11,637,827 "	305,957 55	11,943,784 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	11,637,827 "	305,957 55	11,945,784 55
	CHAPITRE XVIII.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
100	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux	111,000 "	8,500 "	
101	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique.	50,500 "	44,200 "	
102	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	18,540 "	"	
103	— frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	8,060 "	"	
104	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	47,500 "	"	
105	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	58,320 "	"	
106	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	22,405 "	"	498,500 "
107	— — matériel et acquisitions	15,630 "	20,000 "	
108	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.	46,325 "	1,800 "	
109	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 "	3,500 "	
110	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	56,000 "	"	
111	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	9,000 "	3,000 "	
112	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	3,500 "	
	A REPORTER. . . . fr.	12,051,917 "	300,457 55	12,442,374 55

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	12,031,917 .	590,457 55	12,442,374 55
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
115	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	260,000 .	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
114	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	45,058 50	25,000 .	
115	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles destinés à ces établissements; inspection des Académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	184,000 .	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
116	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,540 .	"	
117	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 .	"	
118	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subsides pour			
	A REPORTER. fr.	12,658,755 50	415,457 55	12,442,374 55

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	12,658,755 50	415,457 55	12,442,374 55
	L'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées	48,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
119	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	25,900 "	"	
120	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du palais ducal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	52,985 "	"	
121	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	9,200 "	"	
122	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	15,500 "	5,000 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
125	Monument de la place des Martyrs; salaire des gardiens. Colonne du Congrès; surveillance	1,550 "	"	889,975 50
124	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 "	"	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
125	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	56,000 "	"	
126	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	24,000 "	"	
127	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
128	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	6,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	12,915,890 50	418,457 55	13,332,348 05

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	12,915,890 50	418,457 55	13,352,348 05
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
129	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil; prix quinquennal des sciences médicales (arrêté du 25 novembre 1859)	105,200 »	5,000 »	155,540 »
150	Académie royale de médecine.	27,140 »	»	
	CHAPITRE XXI. EAUX DE SPA.			
131	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE XXII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
152	Traitements temporaires de disponibilité	»	24,000 »	24,000 »
	CHAPITRE XXIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
155	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 »	»	5,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	13,057,130 50	447,457 55	13,504,588 05

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 août 1870.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,
KERVYN DE LETTENHOVE.

Le Ministre des Finances,
VICTOR JACOBS.

(23)

[N° 26]

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1871.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 45,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 5,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. -- Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale et indemnité du secrétaire fr. 3,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
298,684 »	»	298,684 »	300,684 »	»	2,000 »	
48,460 »	4,000 »	52,460 »	52,460 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
572,444 »	4,000 »	576,444 »	578,444 »	»	2,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				2,000 »		
16,000 »	»	a) 16,000 »	10,000 »	6,000 »	»	a) Voir annexe n° 1.
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	49,000 »	6,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				6,000 »		
7,500 »	»	7,500 »	9,000 »	»	1,500 »	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	19,000 »	»	1,500 »	
DIMINUTION. . . . fr.				1,500 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
12	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
15	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
18	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
21	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
58,500	»	58,500	58,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
75,500	»	75,500	75,500	»	»	
19,500	»	19,500	21,500	»	2,000	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
518,800	»	518,800	520,800	»	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
<i>Province de Hainaut.</i>			
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
23	»	Traitement des employés et gens de service	
24	a.	Frais de route et de séjour	fr. 2,000 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	16,000 »
	c.	Dépenses imprévues	4,000 »
<i>Province de Liège.</i>			
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
26	»	Traitement des employés et gens de service	
27	a.	Frais de route et de séjour	fr. 4,090 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	16,810 »
	c.	Dépenses imprévues	4,000 »
<i>Province de Limbourg.</i>			
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
29	»	Traitement des employés et gens de service	
30	a.	Frais de route et de séjour	fr. 4,300 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	44,235 55
	c.	Dépenses imprévues	4,000 »
<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
32	»	Traitement des employés et gens de service	
33	a.	Frais de route et de séjour	fr. 4,200 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	13,300 »
	c.	Dépenses imprévues	4,000 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
518,800 »	»	518,800 »	520,800 »	»	2,000 »	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
75,500 »	»	75,500 »	75,500 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	1,055 55	16,555 55	15,550 71	984 84	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
994,500 »	1,055 55	995,555 55	996,550 71	984 84	2,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 13 et 43 de la loi du 5 mai 1869
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.
42	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
994,500 »	1,055 55	995,555 55	996,550 71	984 84	2,000 »	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,106,500 »	1,055 55	1,107,555 55	1,108,550 71	984 84	2,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				1,015 16		
192,800 »	»	192,800 »	190,850 »	1,950 »	»	
144,700 »	»	144,700 »	140,650 »	4,050 »	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
564,000 »	»	564,000 »	558,000 »	6,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.				6,000 »		
67,900 »	»	67,900 »	67,900 »	»	»	
2,100 »	»	2,100 »	2,100 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
45	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique.
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
45	»	Personnel du magasin central.
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
47	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'ils atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</p>		
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	6,885	13,115	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
5,520	»	5,520	5,520	»	»	
58,520	»	58,520	25,405	13,115	»	
AUGMENTATION . . . fr.				13,115		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
15,000	»	15,000	20,000	»	5,000	
15,000	»	15,000	20,000	»	5,000	
DIMINUTION. . . . fr.				5,000		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus a).
52	»	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses
53	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
54	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 105,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
55	»	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 63,800 »
60	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Jardin botanique; frais du personnel, du matériel et de culture; réparation et entretien des bâtiments.
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 53 et 54.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
140,700	»	140,700	140,700	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
»	20,000	20,000	23,670	»	3,670	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
69,000	»	69,000	69,000	»	»	
69,800	»	69,800	69,800	»	»	
36,000	»	36,000	24,000	12,000	»	
»	12,460	12,460	14,870	»	2,410	
842,000	59,460	901,460	895,540	12,000	6,080	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,920		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
65	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil. 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Ecoles industrielles 172,000 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes »
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel »
70	a.	Laboratoire du musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 4,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 5,000 »
	e.	Frais d'appropriation des locaux, matériel et frais de premier établissement. (<i>Pour mémoire</i>). »
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
253,500	»	253,500	253,500	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
5,000	»	5,000	7,000	»	2,000	
14,500	»	14,500	20,650	»	6,550	
16,000	»	16,000	16,450	»	450	
514,050	»	514,050	522,850	»	8,800	
DIMINUTION . . . fr.				8,800		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
73	»	Matériel
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 726,610 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 36,000 »
	b.	Matériel des universités 114,210 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys et matériel
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
79 ^{bis}	»	Frais de rédaction du septième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30, titre I ^{er} . Loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat)
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,800	»	53,800	53,800	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
746,610	»	746,610	746,610	»	»	
145,210	2,000	147,210	145,210	2,000	»	
185,000	»	185,000	185,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	7,000	7,000	»	7,000	»	
1,102,820	9,000	1,111,820	1,102,820	9,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				9,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
80	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
81	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
82	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne .
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand . 5,700 »
83	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,650 »
	a.	Athénées royales. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 75,000 »
84	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. 10,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 50,000 »
	f.	Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 2,800 »
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent. 71,000 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 64,500 »
85	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement. 27,000 »
	e.	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs 51,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
21,000	»	21,000 »	20,500 »	500 »	»	
9,000	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
86,928	»	86,928 »	86,928 »	»	»	
480,278	»	480,278 »	480,278 »	»	»	
413,500	»	413,500 »	413,500 »	»	»	
1,015,706	»	1,015,706 »	1,015,206 »	500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
86	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
87	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré
88	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
89	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
90	»	Traitements de disponibilité
91	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats
»	»	Frais de rédaction du 6 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, sur l'enseignement moyen.) (<i>Pour mémoire.</i>)
»	»	
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
93	a.	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire fr. 48,000 »
	b.	Suppléments de traitement 11,000 »
94	»	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
95	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
96	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités
97	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
98	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,015,706	»	1,015,706	1,015,206	500	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
190,000	»	190,000	190,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,292	5,292	6,092	»	800	»
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	»
1,265,706	5,292	1,270,998	1,281,298	500	10,800	»
DIMINUTION fr.				10,300		»
59,200	»	59,200	58,200	1,000	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
114,000	»	114,000	114,000	»	»	
»	5,170	5,170	5,170	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
291,200	5,170	296,370	295,370	1,000	»	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		Dépenses variables :	
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr.	2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire	6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices	4,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux	21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées	4,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite	500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils	55,700 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant entre autres pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes	21,800 »
	i.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales	25,000 »
	j.	Matériel des établissements normaux de l'État	20,000 »
	k.	Frais des conférences horticoles des instituteurs	10,000 »
99	l.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales	284,000 »
	m.	Boursés de noviciat. (Art. 28, § 2 de la loi).	4,000 »
	n.	Construction de maisons d'école	150,000 »
	o.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Suppléments de traitement aux instituteurs	5,552,675 »
	p.	Subsides en faveur d'écoles gardiennes	50,000 »
	q.	— des écoles d'adultes	555,262 »
	r.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions . .	20,000 »
	s.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires	2,000 »
	t.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs	28,000 »
	u.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs (a	25,000 »
	v.	Secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses	18,000 »
	»	Frais de rédaction du 9 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Pour mémoire. Le crédit de 10,000 francs disparaît du Budget de 1871.).	»
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
291,200	5,170	296,370	295,370	1,000	»	
4,438,937	»	4,438,937	4,424,437	14,500	»	
4,750,137	5,170	4,755,307	4,719,807	15,500	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				15,500		

a) Voir annexe n° 2.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
100	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale fr. 53,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 10,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. 10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 33,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 20,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
101	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 47,500 »
	b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours 3,000 »
	c.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	d.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique (a) 24,000 »
	e.	Publication d'une biographie nationale. 8,000 »
	f.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
102	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
103	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.
104	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
105	»	— matériel et acquisitions b)
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000	8,500	119,500	119,500	»	»	
56,500	44,200	100,700	90,700	10,000	»	a) Voir annexe n° 3.
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
47,500	»	47,500	44,500	3,000	»	
58,520	»	58,520	58,520	»	»	b) Voir annexe n° 4.
279,920	52,700	332,620	319,620	15,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
106	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	
107	»	— — — — — matériel et acquisitions	
108	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
109	»	— — — — — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	
110	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
111	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	9,000 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc.	3,000 »
112	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
TOTAL DU CHAPITRE VIII.			fr.
CHAPITRE XIX.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>			
113	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art	fr. 400,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés.	100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	10,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.	15,000 »
	f.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	6,000 »
A REPORTER.			

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
279,920 »	32,700 »	332,620 »	319,620 »	13,000 »	»	
22,495 »	»	22,495 »	19,295 »	3,200 »	»	
15,650 »	20,000 »	35,650 »	15,650 »	a) 20,000 »	»	a) Voir annexe n° 5.
46,525 »	1,800 »	48,125 »	48,125 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
36,000 »	»	36,000 »	36,000 »	»	»	
9,000 »	3,000 »	12,000 »	16,800 »	»	4,800	Voir annexe n° 6.
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
414,090 »	84,500 »	498,590 »	467,190 »	36,200 »	4,800	
AUGMENTATION. . . . fr.				31,400 »		
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	b) Voir annexes n° 7 et 10.
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
45,058 50	25,000 »	68,058 50	68,058 50	»	»	
184,000 »	»	184,000 »	159,000 »	a) 25,000 »	»	a) Voir annexe n° 8.
79,540 »	»	79,540 »	79,540 »	»	»	
40,240 »	»	40,240 »	40,240 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
25,900 »	»	25,900 »	25,900 »	»	»	
52,985 »	»	52,985 »	52,985 »	»	»	
713,723 30	25,000 »	738,723 50	713,723 50	25,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
121	»	Musée royal d'amures et d'antiquités ; personnel	
122	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics.</i>	
123	a.	Monument de la place des Martyrs; salaires des gardiens	1,200 »
	b.	Colonne du Congrès. — Surveillance.	350 »
124	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
125	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffi- santes pour la restauration des monuments.	44,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie ap- partenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique. c.	12,000 »
	a.	Commission royale des monuments. — Personnel	12,100 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	5,200 »
126	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	6,000 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'in- struments	2,000 »
	e.	Id. Compte rendu des séances générales. — Indemnités des sténographes et frais de publication	700 »
127	»	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette com- mission	
128	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
		TOTAL DU CHAPITRE XIX.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
715,725 50	25,000 »	738,725 50	715,725 50	25,000 »	»	
9,200 »	»	9,200 »	9,200 »	»	»	
a) 15,500 »	5,000 »	18,500 »	18,500 »	»	»	a) Voir annexe n° 9.
1,550 »	»	1,550 »	1,550 »	»	»	
30,000 »	»	b) 30,000 »	40,000 »	»	10,000 »	b) Voir annexe n° 11.
56,000 »	»	56,000 »	56,000 »	»	»	c) Voir annexe n° 12.
24,000 »	»	24,000 »	24,600 »	»	600 »	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
861,975 50	28,000 »	889,975 50	875,575 50	25,000 »	10,600 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				14,400 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection 5,000 »
	b.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
129	c.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . . 54,000 »
	d.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 4,200 »
130	e.	Prix quinquennal des sciences médicales. (Arrêté royal du 25 novembre 1859.) . . . 5,000 »
	»	Académie royale de médecine
TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.		
CHAPITRE XXI.		
EAUX DE SPA.		
131	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa.
TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.		
CHAPITRE XXII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
132	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.		
CHAPITRE XXIII.		
133	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
105,200 »	5,000 »	108,200 »	110,200 »	»	2,000	
27,140 »	»	27,140 »	27,140 »	»	»	
150,540 »	5,000 »	155,540 »	157,540 »	»	2,000	
				DIMINUTION. . . . fr.		2,000 »
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
				DIFFÉRENCE. . . . fr.		»
»	24,000	24,000	35,952	»	11,952	
»	24,000	24,000	35,952	»	11,952	
				DIMINUTION. . . . fr.		11,952
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
				DIFFÉRENCE. . . . fr.		»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	24	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	26	Frais de l'administration dans les provinces
V.	30	— dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	32	Garde civique.
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
IX.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	34	Agriculture
XII.	36	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	38	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	40	— — — — — moyen
XVII.	42	— — — — — primaire
XVIII.	46	Lettres et sciences
XIX.	48	Beaux-arts
XX.	54	Service de santé.
XXI.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
372,444 »	4,000 »	376,444 »	378,444 »	»	2,000 »	
55,000 »	»	55,000 »	49,000 »	6,000 »	»	
17,500 »	»	17,500 »	19,000 »	»	1,500 »	
1,106,500 »	1,035 55	1,107,535 55	1,108,350 71	»	1,015 16	
564,000 »	»	564,000 »	558,000 »	6,000 »	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
58,520 »	»	58,520 »	25,405 »	15,115 »	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	20,000 »	»	5,000 »	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
842,000 »	59,460 »	901,460 »	895,540 »	5,920 »	»	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
514,050 »	»	514,050 »	522,850 »	»	8,800 »	
74,800 »	»	74,800 »	74,800 »	»	»	
1,102,820 »	9,000 »	1,111,820 »	1,102,820 »	9,000 »	»	
1,265,706 »	5,292 »	1,270,998 »	1,281,298 »	»	10,300 »	
4,750,157 »	5,170 »	4,755,507 »	4,719,807 »	15,500 »	»	
414,090 »	84,500 »	498,590 »	467,190 »	31,400 »	»	
861,975 50	28,000 »	889,975 50	875,575 50	14,400 »	»	
150,540 »	5,000 »	155,540 »	157,540 »	»	2,000 »	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	24,000 »	24,000 »	35,952 »	»	11,952 »	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
15,057,150 50	447,457 55	15,504,588 05	15,445,800 21	101,535 »	42,547 16	
AUGMENTATION. fr.				58,787 84		

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1871.



ANNEXE N° 1.



RELEVÉ

DES

PENSIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1869.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Zune	Joseph	28 mai 1828.	Palefrenier au haras de l'Etat.
2	Van Lier	Charles	5 janvier 1797.	Portier-concierge de l'école moyenne de l'Etat, à Lierre.
3	Ghilain	Émile-Alexandre	25 avril 1820.	Ancien régent à l'école moyenne de l'Etat, à Braine-le-Comte.
4	Van Nerum	Charles-Jérôme	17 août 1805.	Directeur de l'école normale primaire annexée à l'école moyenne de l'Etat, à Gand.
5	Rousselle	Jean-Baptiste	5 déc. 1795.	Médecin vétérinaire du haras de l'Etat, en disponibilité.
6	Nolens	Jean-Christien	24 mars 1802.	Chef de division à l'administration provinciale du Limbourg.
7	Lafaut	Pierre-Joseph	25 janvier 1808.	Instituteur à l'école moyenne d'Ypres . . .
8	Donny	Jules-Pierre	20 avril 1824.	Chef de bureau à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.
9	Verschaeve	Martin-Hubert	2 nov. 1795.	Secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'Etat, à Ypres.
10	Bellanger	Simon	13 avril 1800.	Professeur d'équitation à l'école vétérinaire, en disponibilité.
11	Hacault	Jean-Philippe	29 août 1793.	Surveillant en chef au Musée de l'industrie .
12	Lacroix	Augustin-François	26 fév. 1793.	Conservateur des archives de l'Etat, à Mons.
13	Glooden	Henri	17 id. 1804.	Secrétaire de la direction du Musée de l'in- dustrie.
14	Schinkel	Louis-François	20 juillet 1810.	Huissier-messager au Sénat
15	Godineau	François-Joseph	12 mai 1791.	Maître de musique à l'école moyenne d'Ath .
16	Hernalsteen	Louis-Xavier	17 avril 1802.	Palefrenier au haras de l'Etat.
17	De Marnix	Louis-Joseph	30 mars 1813.	Inspecteur général du haras de l'Etat . . .
18	Delibe	Louis-Joseph	2 id. 1794.	Concierge des archives générales du Royaume.
19	Mailly	Nicolas-Édouard	17 juin 1810.	Secrétaire de la commission administrative du Musée de l'industrie; aide-calculateur à l'Observatoire royal; répétiteur à l'école militaire.
20	Sacré	François-Joseph	29 janvier 1798.	Chef de division au Gouvernement provincial de Liège.
21	Bausch	Mathieu	25 déc. 1803.	Palefrenier au haras de l'Etat.
22	Lacroix	Charles	6 mars 1804.	Commis de 3 ^{me} classe au Gouvernement pro- vincial de Liège.
23	Gossez	Charles	9 sept. 1827.	Expéditionnaire au Gouvernement provincial du Hainaut.
24	Jonval	Gabriel	22 mai 1804.	Portier-concierge de l'école moyenne de l'Etat, à Virton.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1869.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mois.						
18	7	995 »	458 »	•	14 décembre 1868. (Révision de pension.)	
15	10	565 »	175 »	»	12 janvier 1869.	
16	»	1,815 »	484 »	»	Id.	
29	10	3,195 »	(¹) 1,521 •	»	17 février 1869.	(¹) Il jouit en outre d'une pension de 67 francs payée par la caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
52	1	3,350 »	2,252 »	»	Id.	
42	6	4,500 •	2,042 »	»	14 Id.	
50	5	1,497 »	(²) 552 •	»	25 Id.	(²) Il jouit en outre d'une pension de 206 francs payée par la caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains.
20	10	2,600 »	835 »	»	25 Id.	
16	5	350 »	175 »	»	22 mars 1869.	
29	»	1,500 •	669 •	»	3 avril 1869.	
55	»	1,870 »	1,006 »	Age avancé	21 Id.	
51	11	3,625 »	1,779 »	Id.	28 Id.	
55	10	3,500 »	1,717 »	Id.	21 mai 1869.	
25	4	1,125 •	457 »	Infirmités	Id.	
15	10	300 »	150 »	Id.	Id.	
37	6	1,450 •	836 »	Age avancé	29 Id.	
23	3	5,500 •	1,967 »	Infirmités	28 juin 1869.	
54	9	1,600 »	1,066 »	Age avancé	4 août 1869.	
56	3	6,700 •	3,736 »	Infirmités	17 Id.	
50	5	4,200 »	2,800 »	Age avancé	20 Id.	
59	8	1,000 »	610 »	Id.	Id.	
44	5	1,200 »	800 »	Id.	20 septembre. 1869.	
20	10	814 »	260 »	Infirmités	Id.	
16	»	600 »	175 »	Id.	Id.	

(N° 26.)

(62)

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
25	Schillings	Étienne-Thomas	15 août 1805.	Commis de 5 ^{me} classe au Gouvernement provincial de Liège.
26	Bouillon.	Jules-Alphonse	15 nov. 1808.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles. .
27	Barlet	Charles-Henri.	11 mai 1798.	Professeur à l'Athénée royal de Liège . . .
28	Schoefs	Daniel	5 janvier 1828.	Instituteur à l'école moyenne de l'État, à Tongres.
29	Bouvet	Lambert.	8 avril 1808.	Professeur à l'Athénée royal de Gand . . .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans. Mois.						
40	6	1,200 »	747 »	Age avancé	18 octobre 1869.	
39	»	4,873 »	2,215 »	Id.	19 Id.	
18	»	4,295 »	1,288 »	Infirmités	Id.	
10	»	1,200 »	200 »	Id.	4 novembre 1869.	
28	10	3,744 »	1,799 »	Age avancé	4 décembre 1869.	
TOTAL des 29 pensions. .			33,627 »			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1869, 221 pensions, montant à fr. 341,791 »

29 pensions ont été accordées pendant l'année 1869; elles s'élèvent à fr. 53,627 »

15 — se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 15,533 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 21,094 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1870, il y avait à servir 235 pensions, s'élevant à fr. 362,885 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

CHAPITRE XVII.

ART. 99, litt. v. — *Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs.* fr. 25,000 »

Le crédit alloué jusqu'ici en faveur des caisses provinciales de prévoyance était de 18,000 francs. La fusion de ces caisses et de la caisse centrale en une caisse générale, ainsi qu'il est expliqué ci-après, nécessitera momentanément une augmentation de crédit de 7,000 francs.

L'idée qui a présidé à la fusion des caisses, les moyens adoptés pour opérer cette fusion et les résultats auxquels on compte aboutir, sont résumés dans la circulaire suivante, adressée au conseil d'administration de la caisse centrale et aux commissions administratives des caisses provinciales :

« Bruxelles, le 4 novembre 1870.

» MESSIEURS,

» L'organisation des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires, telle qu'elle résulte du règlement général du 10 décembre 1852, a donné lieu, dès l'origine, à des réclamations nombreuses et souvent renouvelées. J'ai pensé que l'un des premiers devoirs de l'administration actuelle était de rechercher avec soin si ces réclamations sont fondées et quels seraient, le cas échéant, les moyens d'y porter remède d'une manière à la fois prompte et efficace.

» A cet effet, la commission centrale de l'instruction primaire, convoquée le 17 octobre dernier, en session extraordinaire, a été appelée à se prononcer sur les questions suivantes :

» 1° L'organisation actuelle des caisses provinciales de prévoyance présente-t-elle des défauts ou anomalies de nature à exiger une réforme plus ou moins radicale ?

» Dans l'affirmative, ne conviendrait-il pas de fusionner entre elles toutes les caisses provinciales et même de former une caisse unique, comprenant les caisses provinciales et la caisse centrale actuelle, instituée en faveur des instituteurs et professeurs urbains ?

» La commission centrale, qui, déjà, dans sa session ordinaire de 1866-1867 (séance du 7 janvier 1867), s'était prononcée pour la révision des statuts des caisses provinciales et avait même formulé un projet calqué sur les statuts de la caisse centrale, a été unanime à déclarer, dans sa séance en co-

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

mité du 21 octobre dernier, que la plupart des griefs articulés contre l'organisation actuelle sont très-fondés, et que la révision des statuts se présente comme une impérieuse nécessité:

» La première question qui lui était soumise étant ainsi résolue, la commission centrale s'est immédiatement occupée de la seconde; elle s'est prononcée, également à l'unanimité, pour la fusion des caisses provinciales et de la caisse centrale en une seule caisse à laquelle on donnerait le nom de *caisse générale de prévoyance des instituteurs primaires*.

» La Commission a, en outre, émis l'avis que les statuts de la caisse centrale actuelle devraient être pris pour base de l'organisation de la caisse générale; elle a formulé un projet dans ce sens, et, afin de tenir compte, aux participants des caisses actuelles, de la différence qui existe entre la moyenne par tête du fonds de réserve de chacune des caisses provinciales et de la caisse centrale, elle a proposé de décider que pour les participants dont le fonds de réserve est inférieur à la moyenne, la retenue, pendant une période de dix années, sera augmentée jusqu'à concurrence d'un chiffre qui ne pourra excéder 2 p. $\frac{0}{10}$, l'État s'engageant, au surplus, à accorder les subsides qui seraient jugés nécessaires.

» Telle est, en résumé, la solution donnée par la commission centrale, après mûre délibération, aux questions qui lui étaient posées, et je crois devoir m'y rallier entièrement. La combinaison proposée permettra d'assurer à la caisse générale de prévoyance une prospérité au moins égale à celle dont jouit aujourd'hui la caisse centrale, et, par conséquent, de sauvegarder entièrement les intérêts des participants actuels à cette dernière, tout en donnant satisfaction aux légitimes réclamations de la masse des instituteurs, et en faisant disparaître des dénominations et des distinctions que rien ne justifie.

» Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» KERVYN DE LETTENHOVE. »

Le chiffre de l'augmentation de crédit à allouer au Budget se justifie ainsi qu'il suit :

La caisse centrale actuelle possède un encaisse réel d'environ 4,100,000 francs, ce qui, à raison de 4,750 participants, donne une moyenne de 620 francs par tête. Les caisses provinciales, à l'exception de celle d'Anvers, ne sont pas dans une situation aussi favorable. La moyenne de l'encaisse n'est pour ces caisses, celle de la province d'Anvers exceptée, que de 390 francs par tête. Pour que la fusion puisse s'opérer d'une manière équitable, il faut donc, outre l'apport de leur encaisse actuel, que les caisses provinciales (celle d'Anvers exceptée) fournissent un supplément de 250 francs par participant, soit, à raison des 4,100 participants que comptent les huit caisses, une somme de 943,000 francs, qui, répartie sur dix années, donne 94,300 francs par an.

Les revenus de ces 4,100 participants représentent une somme de 5,710,000

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

francs. Si, comme le propose le Gouvernement, on se borne à exiger une retenue extraordinaire d'un pour cent, les participants fourniront annuellement un apport supplémentaire de 57,100 francs. Or, la somme entière à fournir chaque année, comme il vient d'être dit, étant de 94,300 francs, il y aura à suppléer encore une somme de 37,200 francs.

Si de cette somme on déduit le montant des subsides alloués par les provinces et qui s'élèvent à environ 12,000 francs, il restera à fournir par l'État un subside de 25,000 francs, chiffre égal au crédit demandé.

ANNEXE N° 5.

La commission royale d'histoire a entrepris d'importantes publications que l'insuffisance des crédits alloués dans les Budgets des années précédentes l'a forcée d'interrompre. Telles sont :

I. Les relations des voyages de Philippe-le-Beau, de Charles-Quint, de l'archiduc Albert, qui forment deux volumes.

II. Les chroniques liégeoises de Jean d'Outremeuse, dont trois volumes sont encore à mettre sous presse.

III. Les chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne. Un seul volume a été publié.

IV. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond. Le premier volume a de même été publié. Un deuxième volume complétera l'ouvrage.

V. La table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Les tomes I et II, qui s'étendent jusqu'à l'année 1190, sont entre les mains du public. Le tome III verra le jour au commencement de 1871; il comprendra les chartes de 1191 à 1225. La fin du XV^{me} siècle est l'époque où la table chronologique doit s'arrêter : le membre de la Commission à qui la rédaction en est confiée calcule qu'il faudra huit volumes encore pour y parvenir.

La Commission a, en outre, à compléter, par la publication du tome IV, la collection, en huit volumes, des monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.

C'est afin de la mettre à même de reprendre ses travaux interrompus et de les pousser avec l'activité désirable, qu'une augmentation de 6,000 francs est demandée à l'article qui la concerne.

Le crédit extraordinaire de 4,000 francs est destiné à pourvoir à l'insuffisance de l'allocation votée dans le Budget de 1870.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

ANNEXE N° 4.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

ART. 105. — *Matériel et acquisitions.*

Ce crédit est grevé d'une somme de 3,000 francs, montant du quatrième et dernier paiement à faire à M. Chalon du chef de la cession à la Bibliothèque royale de sa collection de monnaies du Hainaut acquise en 1867 au prix de 12,429 francs.

ANNEXE N° 5.

MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE.

ART. 107. — *Matériel et acquisitions.*

Les acquisitions suivantes grevant en partie le crédit du présent article ont été faites, savoir :

1° Collection de conchyliologie vivante et fossile du sieur Nyst de Bruxelles, 15,000 francs, payables en cinq annuités de trois mille francs chacune, à partir de 1869 (contrat du 30 mars 1869). Les annuités de 1869 et de 1870 sont soldées; reste à payer les annuités de 1871-1872 et 1873;

2° Herbarium de feu M. le docteur Lejeune, de Verviers, acquis en octobre 1869, au prix de 3,500 francs, dont 1,500 francs ont été payés sur le Budget de 1869.

Les deux mille francs restant à payer seront imputés par moitié sur les exercices de 1870 et 1871.

ANNEXE N° 6.

ARCHIVES DE L'ÉTAT.

ART. 111. — *Frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées, etc.*

Par contrat du 22 octobre 1869, M. Vantright, de Bruxelles, a cédé aux archives de l'État, pour une somme de cinq mille francs, « un cartulaire manuscrit de l'ancienne abbaye de St-Michel, à Anvers. »

(Neuf volumes grand in-folio en vélin, etc., deux volumes-papier.)

Cette somme était payable par moitié sur les exercices 1869 et 1870.

L'annuité de 1869 est soldée, celle de 1870, soit 2,500 francs, grève le crédit du présent article.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 7.

BEAUX-ARTS.

ART. 115, litt. A. — *Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de 10 ans, subsides, etc.*

1° Sur ce crédit devra être imputée une somme de 20,000 francs, montant du dernier paiement à faire à M. le lieutenant général baron Goethals, du chef de la cession qu'il a faite au Gouvernement, pour le Musée moderne de peinture, d'un tableau de feu le baron Leys, représentant : « *Les trentaines de Berthal de Haze.* »

Cette acquisition, dont les conditions ont été réglées par un contrat, en date du mois de novembre dernier, est consentie moyennant une somme de cinquante mille francs, payable de la manière suivante :

10,000 francs sur le Budget de 1869 (soldés).

20,000 francs sur le — de 1870.

20,000 francs sur le --- de 1871.

2° Le Département s'est, en outre, engagé à intervenir, pour une somme de vingt mille francs, dans les frais d'acquisition par la ville d'Anvers d'une œuvre de feu le baron Leys, représentant : « *Une fête donnée à Rubens par le serment des arquebusiers.* »

Ce tableau, destiné à être placé dans le Musée d'Anvers, est acquis pour la somme de 40,000 francs. La part d'intervention de l'État sera liquidée en deux annuités de 10,000 francs chacune, imputables sur les crédits votés en faveur des beaux-arts aux Budgets de 1870 et de 1871.

Par contrat du 1^{er} octobre 1868, M. Clays cède au Gouvernement, pour le Musée moderne, son tableau représentant : « *La rade d'Anvers.* »

Le prix de cette œuvre, fixé à 18,000 francs, est payable par moitié sur le Budget de 1868 et de 1869.

L'annuité de 1868 est soldée; reste à payer 9,000 francs sur les fonds du Budget de 1869.

Cette acquisition n'a pu être portée à la connaissance de la Législature lors du vote du Budget de 1869, parce que, dès cette époque, le Département de l'Intérieur avait entamé de nouvelles négociations avec M. Clays précité, au sujet de deux de ses œuvres appartenant à l'État et que l'artiste avait l'intention de reprendre pour une certaine somme encore à fixer, qui devait être défalquée des 9,000 francs restant à payer pour l'acquisition du tableau : « *La rade d'Anvers.* »

Ces négociations ayant abouti en septembre dernier, un arrangement définitif est intervenu, et un contrat, en date du 15 octobre dernier, modifiant la convention passée le 1^{er} octobre 1868, règle comme suit les conditions de l'échange dont il s'agit :

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

M. Clays reprend ses deux tableaux : « *La rade de Yarmouth, un naufrage sur les côtes des îles de Shetlandt*, pour une somme de quatre mille francs, à défalquer du montant de la deuxième moitié du prix de son œuvre : « *La rade d'Anvers*; » de manière qu'il ne reste plus à payer de ce chef, à M. Clays, qu'une somme de 5,000 francs, imputable sur les crédits votés en faveur des beaux-arts au Budget de 1869.

Ainsi que l'administration l'a déjà fait remarquer dans les annexes à l'appui du Budget de 1870, le Département peut se trouver dans le cas de contracter, d'ici à la fin de la présente année, divers engagements qui grèveraient les crédits des Budgets de 1870 et de 1871, qui ne pourraient être portés à la connaissance des Chambres pour ce qui concerne spécialement le Budget de 1871, que lors de la discussion du Budget pour l'exercice 1872.

ANNEXE N° 8.

L'augmentation de 25,000 francs est sollicitée pour l'amélioration de l'enseignement dans les académies et écoles des beaux-arts du royaume. Toutes les administrations communales ayant adhéré aux conditions auxquelles le Gouvernement a cru devoir subordonner l'intervention pécuniaire de l'État, le crédit primitif ne suffira pas pour faire face aux dépenses annuelles qui résulteront des réformes et des améliorations dont la nécessité a été démontrée par la vaste enquête dont l'enseignement des beaux-arts a été l'objet à propos du congrès et de l'exposition des écoles du dessin.

ANNEXE N° 9.

MUSÉE ROYAL D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS.

ART. 122. — *Matériel et acquisitions.*

Une somme de 3,000 francs, montant du deuxième paiement à faire à M. le marquis de Rodés, pour la cession au Musée royal d'armures, d'une collection d'antiquités, sera imputée sur le crédit des acquisitions, art. 122 du Budget de 1871.

Cette cession, dont les conditions sont réglées par un contrat daté du 10 juillet 1869, est consentie moyennant le paiement d'une somme globale de 9,000 francs, imputable sur les Budgets de 1870, 1871 et 1872, à raison de 3,000 francs sur chaque Budget.

[N° 26.]

(70)

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 10.

Tableau des travaux de peinture en voie d'exécution, indiquant la part de l'Etat,
(Article 113,

DÉSIGNATION.	DÉPENSE	PART	PART	PART
	TOTALE.	de L'ÉTAT.	de LA PROVINCE.	de LA COMMUNE.
Tableau d'histoire : <i>Charles I^{er}, Roi d'Angleterre, marchant à l'échafaud</i> , par M. le baron Wappers, destiné au Musée moderne de peinture.	25,000 •	b) 25,000 •	•	12,500 •
Chemins de la Croix, pour l'église d'Oret.	c) 6,500 •	2,200 •	4,300 •	•
	31,500 •	27,200 •	4,300 •	12,500 •

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

et, s'il y a lieu, celles des provinces, des communes et des établissements intéressés.
litt. A.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1869. a)	de 1870.	de 1871.	, à venir.	
12,500 »	»	»	»	a) Les annuités ou subsides à accorder par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions. b) Contrat du 21 juillet 1868.
440 »	•	•	c) 1,700 »	c) Contrat de février 1869, à payer en tout ou en partie, selon le degré d'avancement du travail, sur les Budgets de 1870-1871 ou à venir.
12,940 »	»	»	1,700 •	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 11.

*Tableau des monuments élevés aux hommes illustres de la Belgique, en voie
(Article*

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT.	PART des COMMUNES et des fabriques d'église.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1968.
Statue de Baudouin de Constantinople	100,000 "	65,416 47	7,500 "	27,085 33
Statue de Jacques Van Artevelde	74,050 "	40,565 54	"	24,666 66
Buste à la mémoire du juriconsulte Damhouder, destiné à la Cour de cassation	2,000 "	2,000 "	"	"
Prix de la console	425 "	425 "	"	"
Buste de feu le chanoine de Ram, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Bruxelles	2,000 "	2,000 "	"	"
Prix de la console	425 "	425 "	"	"
Buste de feu M. le baron de Saint-Genois, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Belgique	1,500 "	1,500 "	"	"
Buste de feu M. le professeur Moke, pour l'Académie royale de Belgique	2,000 "	2,000 "	"	"
	182,580 "	125,150 01	7,500 "	51,749 99

L'administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir : monuments Van Helmont, Agneessens, etc., monument Van Helmont, dont la commande n'est cependant pas encore faite, quoique les parts de la province, de la com

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

d'exécution, et dont le payement se trouve échelonné sur plusieurs exercices.
124.)

Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1869.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
	de 1869.	de 1870.	de 1871.	à venir.	
52,553 52	13,083 35	»	»	»	<p>NOTE GÉNÉRALE.</p> <p>Les annuités ou subsides accordés par l'État ne seront payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.</p> <p>a) Éventuel; ne sera payé qu'après achèvement complet de l'œuvre, sur 1869, ou exercices à venir.</p> <p>b) Idem, idem.</p> <p>c) A payer sur le Budget, exercice 1869, ou Budget à venir, selon le degré d'avancement du travail.</p>
41,075 34	7,300 »	»	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	
425 »	•	»	•	»	
1,000 »	a) 1,000 »	»	»	»	
»	425 »	»	•	»	
750 »	b) 750 »	•	»	»	
»	c) 2,000 »	»	•	»	
98,481 66	24,648 35	»	»	•	

médailles commémoratives d'événements mémorables. Des arrangements définitifs ne sont pas encore intervenus, sauf pour le mune et de l'État soient réglées.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 12.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 113, lit. B.)

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT.	PART des COMMUNES et des fabriques d'église.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1968.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	87,500 »
— du Musée d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	87,500 »
— du Palais de la rue Ducale	84,000 »	84,000 »	»	58,800 »
— de l'église St-Georges, à Anvers; dépenses supplémentaires	30,000 »	15,000 »	15,000 »	»
— de l'église de St-Trond	40,564 »	29,500 »	11,064 »	23,500 »
— de l'église St-Pholien, à Liège	14,000 »	9,666 »	4,334 »	6,444 »
— idem (dépenses supplémentaires).	9,195 »	3,065 »	6,130 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand	110,000 »	69,200 »	40,800 »	46,140 »
— de la salle du magistrat (Halles d'Ypres)	50,000 »	40,000 »	10,000 »	28,000 »
— des Halles d'Ypres	80,000 »	65,000 »	15,000 »	19,500 »
— de l'école communale d'Ixelles	24,000 »	24,000 »	»	22,000 »
— de l'Université de Gand; dépenses supplémentaires	20,000 »	20,000 »	»	5,125 »
— de l'église Notre-Dame, à St-Nicolas	140,000 »	»	»	31,500 »
— de l'hôtel de ville de Malines	13,000 »	8,000 »	5,000 »	8,000 »
— de l'église St-Antoine, à Liège	14,200 »	6,000 »	8,200 »	4,666 66
— de la chapelle des Comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame, à Courtrai (restauration à imputer sur le crédit voté à cet effet)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	1,275 »
	1,054,459 »	636,161 »	278,378 »	429,950 66

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1871.

*l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
et art. 125, litt. B.)*

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1869. a)	de 1870.	de 1871.	à venir.	
12,500 »	12,500 »	12,500 »	»	<p>a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.</p> <p>b) D'après le contrat passé à cette occasion, le 29 juin 1868, la part d'intervention de l'État sera liquidée en trois annuités de 5,000 francs chacune. Toutefois, le premier paiement ne s'effectuera que lorsqu'il aura été constaté que MM. Guffens et Swertz, chargés du présent travail, auront achevé les peintures murales qu'ils exécutent aux Halles d'Ypres (salle du magistrat).</p> <p>Les travaux d'Ypres étant achevés et le dernier paiement effectué, les annuités fixées pour les peintures de l'église St-Georges seront soldées au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre entreprise, soit sur 1870-1871 ou Budgets à venir.</p> <p>c) Payés.</p> <p>d) Ne seront payés qu'après complet achèvement du travail.</p> <p>e) L'intervention a lieu par voie de subsides accordés à l'administration communale; l'époque de paiement, ainsi que le montant de la subvention, sont déterminés d'après le degré d'avancement des travaux.</p>
12,500 »	12,500 »	12,500 »	»	
8,400 »	8,400 »	8,400 »	»	
»	»	»	b) 15,000 »	
5,000 »	5,000 »	»	»	
1,611 »	1,611 »	»	»	
1,552 50	1,552 50	»	»	
7,690 »	7,690 »	7,680 »	»	
c) 12,000 »	»	»	»	
6,500 »	6,500 »	6,500 »	6,000 »	
»	»	»	d) 2,000 »	
4,125 »	4,125 »	4,125 »	2,500 »	
e) »	»	»	»	
»	»	»	»	
1,555 54	»	»	»	
1,275 »	1,275 »	1,275 »	7,050 »	
72,466 84	50,133 50	52,080 »	53,150 »	